

# Déclaration FSU au CTSD du 27 janvier 2015

---

**On nous demande beaucoup mais on n'a pas l'impression d'être beaucoup soutenu !**

Les évènements tragiques de ce début d'année 2015 ont fait émerger dans les discours des responsables politiques et dans les médias une redécouverte soudaine de l'importance de l'école.

L'administration a demandé immédiatement d'organiser minutes de silence et dialogues avec les élèves sur les évènements survenus. Les enseignants ont dû répondre dans l'urgence, sans formation, aidés de quelques liens indigents vers des fiches EDUSCOL, aux interrogations des élèves et parfois aussi faire face à des propos haineux ou complotistes.

Dans ce contexte, nous nous réjouissons de l'arrêt de la procédure disciplinaire contre notre collègue d'arts plastiques de Mulhouse qui avait utilisé des caricatures de Charlie Hebdo dans son cours. Mais cet évènement montre bien la promptitude des hiérarchies à lancer des procédures disciplinaires contre les personnels. Situation qui en rappelle d'autres dans l'académie.

On redécouvre aussi la nécessité d'aider par des moyens renforcés les établissements dont les élèves connaissent une situation sociale difficile. La FSU approuve bien évidemment l'entrée du collège des Provinces en REP+ et de 4 nouveaux collèges de la Manche dans le dispositif éducation prioritaire mais considère que la dégradation sociale mériterait l'élargissement de ce périmètre à bien d'autres collèges du département. Nous soutenons à cet égard la lutte des collègues du collège Cachin qui contestent la sortie de leur établissement du dispositif éducation prioritaire. Enfin, nous serons vigilant à ce que cette entrée en REP ne s'accompagne pas pour nos collègues concernés d'injonctions des hiérarchies administratives et pédagogiques à expérimenter des dispositifs pédagogiques ou d'évaluation qui ne seraient pas librement choisis individuellement et collectivement par les enseignants.

Malheureusement, ce renforcement des moyens pour les établissements REP doit se faire à moyens constants et même avec le retrait de 3ETP pour les collèges de la Manche à la rentrée prochaine. Même si une baisse d'effectifs semble être en prévision, ces retraites de moyens ne seront pas de nature à améliorer une situation particulièrement dégradée depuis les suppressions massives des années Sarkozy. D'ailleurs, il n'est toujours pas prévu de réduire les seuils conservés à 30 élèves pour les classes de 4° et 3° !

Par ailleurs le nouveau décret statutaire pour les enseignants du second degré est l'occasion d'accroître la charge du travail des enseignants par la transformation de tâches auparavant exécutées par nos collègues en décharges de service. Ainsi, la coordination EPS,

le laboratoire de technologie ou encore l'administration réseau sont désormais financées en IMP. La FSU demande vivement que toutes ces missions complémentaires que les enseignants remplissent soient financées en décharges de service et non en indemnitaire car ces tâches demandent avant tout du temps pour les exercer pleinement. Le financement en indemnités de l'administration du réseau va à cet égard très vite créer des blocages car les établissements vont manquer de candidats pour exercer cette charge très chronophage que les collègues ne peuvent assumer sans décharge de service.

Enfin la FSU rappelle que les conditions salariales des enseignants se détériorent dangereusement : la France est un des 3 pays de L'UE où le salaire des enseignants a reculé en valeur réelle entre 2000 et 2012. En 2014, les enseignants n'ont perçu que l'équivalent de 10 mois du salaire d'un fonctionnaire rémunéré au même échelon en 2000, effet conjugué de l'inflation, de l'augmentation de la retenue pour pension, et du point d'indice gelé depuis 2010. Ces conditions de salaires sont évidemment indignes d'un pays qui veut faire de l'éducation sa priorité.

Alors oui, on nous demande beaucoup et on n'a pas l'impression d'être beaucoup soutenu. C'est pourquoi les personnels de l'Education nationale seront en grève le 3 février à l'appel de la FSU.